

Offres de formations professionnelles 2023

Actualisées en janvier 2023

*L'ORCEL, depuis 2007, est l'organisme de formation créé à l'initiative du **Syndicat National des Radios Libres** pour répondre aux besoins en renforcement de compétences des cadres et employés des radios associatives.*

Les formations proposées répondent très concrètement aux attentes fortes des dirigeants et des salariés ou à des besoins liés à des axes devenant prioritaires au fur et à mesure de l'évolution du secteur.

L'ORCEL dispose d'une offre de stage mais peut également construire une réponse à une attente ciblée, avec ses ressources propres en formateurs, sur certaines compétences pointues : gestion et administration d'une radio associative, méthodologie et gestion de projets, droit social, radio numérique terrestre, fonction éducative de la radio, tutorat, animation d'un réseau régional, dossier FSER, pratique du son et de la technique, dimension européenne...

Nous allons à la rencontre des radios locales sur leur territoire d'action, dans leurs studios pour leur apporter conseils, confiance et plein d'enthousiasme...

L'ORCEL a formé plus d'un tiers des radios associatives françaises en métropole et outre-mer soit plus de 1500 heures de formations et 250 stagiaires.

- ❖ **Toutes les formations sont modulables et donnent lieu à des programmes personnalisés selon vos besoins.**
- ❖ **Evaluation écrite sur mise en situation selon un référentiel de compétences écrit.**
- ❖ **Inscription individuelle ou collective validée dès réception de la candidature.**
- ❖ **Accueil, prestations et évaluations adaptés à votre éventuel handicap selon possibilités.**
- ❖ **Pas de prérequis demandé**
- ❖ **Méthodes mobilisées : présentiel ou visio-conférence, PPS, mise en situation**
- ❖ **Nous nous déplaçons afin de limiter vos déplacements et vos différents frais.**

FORMATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES

- 1. Gestion et administration d'une radio associative**
- 2. Fonctionnement et financement d'une radio associative : méthodologie et gestion des projets**
- 3. Méthodologie et gestion du dossier FSER**
- 4. Savoir former et accompagner les nouveaux salariés**
- 5. Education aux médias et à l'information : réussir les synergies entre radios associatives et services de l'Education Nationale**
- 6. Méthodologie et assistance de direction d'une organisation professionnelle de l'audiovisuel**
- 7. Méthodologie et gestion de projets dans une radio associative**
- 8. Gestion et utilisation d'équipements de production et de diffusion sonore en studio de radio locale et en extérieur**
- 9. Animation et coordination d'un réseau régional de radios associatives**
- 10. Gestion et administration d'une organisation professionnelle du secteur de l'audiovisuel**
- 11. Articulation de la politique européenne dans le secteur de la radiodiffusion**
- 12. Toute autre formation construite en dialogue avec les entreprises et les stagiaires afin de répondre au plus près aux besoins et attentes en acquisitions et renforcement de compétences.**

ACTION DE FORMATION 1

Intitulé : Gestion et administration d'une radio associative

Durée : 24 heures - 3 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 1 à 6 stagiaires

Objectifs de la formation :

- Optimiser les pratiques liées à la gestion et administration d'une radio associative
- Savoir analyser la diversification financière de sa radio,
- Maîtriser une méthodologie et des outils adaptés à cette double démarche

Compétences visées :

Etre capable de mieux analyser objectivement les situations de vie associative, de fonctionnement et de niveau d'efficacité

Etre capable de mieux gérer au quotidien la structure entre les impératifs administratifs et les impératifs et réalités de l'action radiophonique

Etre capable de partir d'une analyse du territoire et des moyens à disposition pour rechercher de nouveaux axes de développement

Public cible :

Animateurs et gestionnaires des radios associatives

Prérequis : Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens mobilisés

Un document de travail est remis à chaque participant (textes officiels, note de synthèse, outils d'analyse, bibliographie, références des sources et sur internet, adresses utiles)

Sur site : tableau, vidéoprojecteur

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

Numéro d'activité : 11930570993

Module 1 :

16 heures- 2 jours

Formateur :

- 1. – Les radios associatives en France**
- 2. L'autorisation de fréquence**
- 3. Le fonctionnement et le statut d'une radio associative**
 - La loi 1901
 - Le fonctionnement d'une radio associative
 - L'assemblée Générale
 - Le projet associatif
 - La ligne éditoriale
- 4. Gestion des ressources humaines**
 - Les adhérents
 - Les bénévoles
 - Les salariés
 - Santé au travail
 - L'organigramme
 - Le règlement intérieur
- 5. Les déclarations obligatoires**
 - SACEM- SPRE
 - Document unique prévention des risques

Module 2 : Diversification des ressources

8 heures- 1 jour

Objectif :

- Savoir analyser la diversification financière de sa radio, identifier des perspectives d'élargissement possible à travers le repérage de nouveaux champs accessibles, savoir mieux penser sa stratégie globale et effectuer des démarches optimisant les chances de résultats positifs

Contenu :

- Conscience de la réalité de la diversification telle qu'elle existe dans ma radio et telle que je la perçois
- La diversification : quels enjeux pour le développement de la radio ?
- La diversification : volontarisme, stratégie, chance, compter sur qui et sur quoi ?
- Repérage des données objectives locales favorables ou défavorables par rapport à la possibilité de diversification des financements

Numéro d'activité : 11930570993

- Repérage des données objectives d'identité de la radio et de leurs compatibilités ou incompatibilités pour imaginer des pistes possibles de diversification ou y renoncer

Méthodes

- Méthodes pédagogiques dynamiques et participatives
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants
- Témoignages et échanges sur le vécu concret
- Approche théorique de la problématique diversification : vers qui pour quelles ressources, quelles démarches informelles et formelles, quelles probabilités de succès, quelle organisation interne ?
- Analyses de cas
- Exemples de bonnes pratiques
- Identification de pistes à travailler selon les radios présentes

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Gestion et administration d'une radio associative

Employeur :

Participants :

Durée : 24 heures - 3 jours

Période :

Formateurs :

Type d'action : Acquisition et perfectionnement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût total par stagiaire : 1.200€

Coût heure : 50€

Coût total : 1.200€

ACTION DE FORMATION 2

Intitulé : Fonctionnement et financement d'une radio associative

Durée : 20h-3 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage :

Objectifs de la formation :

Maîtriser des connaissances et des pratiques afin de :

- Connaître les spécificités administratives d'une station de radio
- Savoir optimiser les recherches de financements.

Les radios associatives ont un fonctionnement atypique. Elles sont régies par la loi 1901 mais sont dans leur structuration des entreprises avec des droits et des obligations. Afin de permettre aux salariés de mieux appréhender ce modèle économique, la formation dresse les grandes règles qui prévalent dans les radios.

Les radios associatives dépendent financièrement du FSER -Fonds de Soutien à l'Expression radiophonique- (+ de 50% de leur budget). La plupart d'entre elles ont une méconnaissance des différents critères et barèmes du FSER.

L'accompagnement consiste à brosser l'éventail des ressources financières potentielles et surtout à expliquer d'une façon très précise les différents mécanismes d'attribution des subventions du FSER afin que les radios puissent optimiser leurs demandes et ainsi accroître de manière sensible le montant de ces aides.

Nous nous attachons à ce que les radios assimilent parfaitement les différents dispositifs en répondant à toutes leurs interrogations.

Compétences visées :

Ainsi à l'issue de la formation le stagiaire devra être capable de :

- Maîtriser le mécanisme d'attribution des subventions d'installation et d'équipement pour une utilisation optimale.
- Optimiser de la fiche 4 du dossier de subvention d'exploitation afin de bonifier l'assiette des produits d'exploitation radiophonique et la diversification des ressources.
- Connaître et assimiler les critères de la subvention sélective afin de produire une note d'activité précise et accomplie.
- Formaliser une pièce probante pour qu'elle soit prise en compte comme action dans la note d'activité.

Public cible :

Animateurs et dirigeants des radios associatives y compris débutants

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature



Numéro d'activité : 11930570993

Moyens techniques mobilisés

Ordinateurs
Vidéo projecteur
Livrets fournis aux stagiaires

Formateur : à définir

Contenu indicatif de la formation :

1. Le fonctionnement et le statut d'une radio associative
 - La loi 1901
 - Les radios associatives en France
 - Le fonctionnement d'une radio associative
 - Les autorisations et obligations
 - L'organigramme d'une radio associative
 - Le projet associatif
 - La ligne éditoriale
2. Présentation des différentes lignes de financements d'une radio associative
 - Les aides publiques
 - Les prestations de services
 - La publicité
 - Le mécénat
3. Le FSER
 - Les mécanismes du FSER
 - La subvention d'installation
 - La subvention d'équipement
 - La subvention d'exploitation et la subvention sélective
 - Analyse du dossier : FSER 2013 de la radio
 - L'importance de la rédaction de la « note d'activité » et la présentation des documents annexes
 - Mécanismes d'optimisation de la subvention sélective : un travail toute l'année
 - Préparation du dossier FSER 2015

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la

Numéro d'activité : 11930570993

satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Méthodologie et Gestion des Projets

Employeur :

Participant :

Durée : 20h-3 jours

Période :

Formateur :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 55 €/heure

Total : 1.100€

ACTION DE FORMATION 3

Intitulé : Méthodologie et gestion du dossier "FSER".

Durée : 16 heures - 2 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Acquisition et perfectionnement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 1 à 6 stagiaires

Objectifs de la formation:

Optimiser les pratiques liées à la conduite du dossier FSER

Maîtriser une méthodologie et des outils adaptés à cette démarche

Accompagnement au changement dans une organisation

Compétences visées :

Etre capable de repérer dans le fonctionnement de sa radio les points forts et les faiblesses en regard des critères du FSER.

Etre capable de coordonner une équipe pour collecter des documents et faire savoir, et même archiver, les informations et les documents pertinents

Etre capable de bien rédiger un dossier en prenant en compte ce qui est attendu par le financeur

Public cible :

Dirigeants et animateurs de radios associatives

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Un document de travail est remis à chaque participant (note de synthèse, outils d'analyse, bibliographie, adresses utiles)

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants

Formateurs : Michelle Lestelle

Numéro d'activité : 11930570993

Contenu indicatif de la formation :

- le FSER,
- les mécanismes du FSER,
- la subvention d'installation,
- la subvention d'équipement,
- la subvention d'exploitation et la subvention sélective,
- les décrets, leur évolution, les derniers à prendre en compte
- l'importance de la rédaction de la "note d'activité" et la présentation des documents annexes.

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues: items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Méthodologie et gestion du dossier "FSER".

Employeur :

Participants :

Durée : 16 heures - 2 jours

Période :

Formateurs :

Type d'action : Acquisition et perfectionnement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût heure : 60€

Coût total : 960

ACTION DE FORMATION 4

Intitulé : Savoir former et accompagner les nouveaux salariés

Durée : 1 jour : 8 heures

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 1 à 6

Objectifs de la formation :

Former les responsables de radios associatives à une meilleure gestion de l'accueil des nouveaux salariés dans l'intérêt de la structure et de sa capacité à produire un travail de qualité, dans l'intérêt de l'équipe pour une meilleure gestion des ressources humaines et avoir un contexte de travail de qualité, dans l'intérêt du salarié pour une bonne intégration et une optimisation de son potentiel de travail

Compétences visées :

Capacité à préparer à travailler au sein d'une équipe de radio associative

Capacité à transmettre les bases pour l'acquisition de la connaissance des outils et matériels d'un studio.

Renforcement de compétences, personnelles, civiques et sociales pour être en capacité de gérer les ressources humaines dans l'association

Public cible :

Dirigeants de radios, responsables d'équipes ou de secteurs dans la radio, gestionnaire des ressources humaines

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Un document de travail est remis à chaque participant (note de synthèse, outils d'analyse....)

Vidéoprojecteur, tableau, salle banalisée.

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants

Numéro d'activité : 11930570993

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

1. Favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux salariés

- Informer l'équipe de l'arrivée du salarié et présenter le nouveau salarié
- Préparer les documents qui lui seront remis : infos pratiques, horaires...
- Présentation du fonctionnement de la radio : règlement intérieur, organigramme, projet associatif, document unique de la prévention des risques.
- Préparer son espace de travail

2. Transfert de pratiques professionnelles en technique radio et animation

- Présentation des différents postes de travail
- Sensibilisation aux différentes techniques radiophoniques

3. Aide à l'élaboration du projet professionnel

- Aider à définir ses motivations
- Identifier d'éventuelles difficultés
- Elaborer un parcours de formation
- Identifier les différentes compétences

4. Identifier les outils disponibles dans la radio sur des usages élémentaires

- Informatique
- Studio
- Régie
- Montage

5. Suivi et évaluation

- Elaborer des outils d'évaluation
- Planification et préparation des entretiens
- Etablir un bilan de fin de parcours

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues: items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la

Numéro d'activité : 11930570993

satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : *Savoir former et accompagner des salariés : Le tutorat*

Employeur :

Participants :

Durée : 1 jour : 8 heures

Période :

Formateur :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Lieu :

COÛT TOTAL DES FRAIS PÉDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 8h x 60 €/heure = 480€

Total : 480€

ACTION DE FORMATION 5

Intitulé :

« Éducation aux médias et à l'information, éducation citoyenne : réussir les synergies entre radios associatives et services de l'Éducation Nationale »

Durée : 2 jours / 16 heures

Coordinateurs de l'action de formation : Eric Lucas,

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité : ce stage est inscrit dans la « démarche qualité » définie dans l'Accord-Cadre National signé le 23 mars 2016 par Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale et Emmanuel Boutterin, président du Syndicat National des Radios Libres. Dans le cadre de l'action nationale de formation mentionnée dans cet Accord-Cadre, le SNRL a confié à ORCEL, le soin de mener à bien le montage et la réalisation de stages régionalisés.

Objectifs de la formation et compétences visées

- Développer la connaissance du système éducatif, de ses structures, de ses acteurs, de son fonctionnement et des dispositifs promus par l'École de la République plus particulièrement sur l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation à la citoyenneté et la place de l'oral dans des parcours de réussite. Identification, dans le cadre de la convention SNRL-MEN, des divers dispositifs et opportunités d'intervention des radios associatives en milieu scolaire et de leur possible financement (Éducation aux médias et parcours citoyen, pratiques à objectifs pédagogiques disciplinaire ou interdisciplinaire, ateliers de création artistique, activités périscolaires, activités intergénérationnelles, autres...)
- Installer, entre les stagiaires et leurs radios, un dispositif de mise en réseau et de partage des ressources et des expériences dans le domaine concerné par la formation ainsi qu'un processus de reconnaissance des radios dans une démarche nationale « qualité ».

Compétences visées

- Mieux maîtriser les méthodologies de mise en place de dispositifs de coopération ponctuels ou durables entre radios et structures d'éducation
- Mieux cerner les fondamentaux à prendre en compte dans les pratiques et relations pédagogiques et éducatives avec des enfants et adolescents par rapport à leur personnalité, leurs capacités d'apprentissage et d'acquisition de compétences personnelles, sociales et civiques.
- Identifier une large diversité d'activités éducatives pouvant être développées avec la radio et vis à vis des référentiels scolaires. Il sera pris appui sur les acquis en bonnes pratiques des radios expérimentées.
- Être capable de communiquer clairement sur les compétences développées par les pratiques radiophoniques intégrées dans des activités de formation scolaires ou non scolaire, mais également sur les

aspects de développement personnel, de la sensibilité et de la créativité des personnes et des groupes.

Modalités de la formation :

- Méthodes pédagogiques dynamiques et participatives
- La formation se déroulera sur le principe de la mobilisation de l'intelligence collective : apports théoriques et pratiques des formateurs, intervention d'un expert de l'Education Nationale, partage des expériences, mises en situation...
- Les acquis préalables des stagiaires pouvant être de niveau variable, selon les sessions ou au sein d'une même session, la formation s'y adaptera.
- L'objectif d'un dispositif de mise en réseau permettra de prolonger la consolidation des compétences acquises lors du stage.

Contenu indicatif de la formation :

Jour 1 : Radio et système éducatif : état des lieux, pratiques, acquis

- Présentations et identifications des acquis, expériences et attentes des stagiaires et des radios en regard des objectifs de la formation.
- Intervention d'un représentant de l'Éducation Nationale : l'école aujourd'hui, le système éducatif et sa structuration, les évolutions et réformes en cours, les dispositifs qui peuvent nous concerner plus particulièrement
- Le contexte des interventions en milieu scolaire : enjeux, opportunités, résistance, aspects institutionnels, reconnaissance des compétences acquises, financements...
- Passer du statut d'animateur, journaliste ou technicien à celui d'encadrant d'élève, ce n'est pas une évidence : les fondamentaux de l'efficacité pédagogique
- Repérage et inventaire des compétences révélées ou développées par les pratiques radiophoniques : compétences de base, développement personnel, compétences sociales et civiques, accès à la connaissance, expression orale, etc.....
- La convention-cadre nationale : présentation et son apport

Jour 2 : Demain, nos interventions en milieu scolaire

- Inventaire concret de la diversité possible des activités pédagogiques utilisant les pratiques radiophoniques en milieu scolaire, vis à vis des référentiels scolaires, de l'éducation aux médias, du parcours citoyen et autres objectifs. Analyse d'expériences et de réalisations.
- Stratégie et tactique : comment susciter un désir de changement de pratiques pédagogiques intégrant les activités radiophoniques, développer des partenariats, mobiliser des financements.
- Jeu de rôle sous forme de débat radio : éducation aux médias et ouverture de la parole des jeunes, comment structurer une proposition qui soit bien accueillie par les uns et par les autres (différents profils d'élèves, enseignants et personnels d'éducation, chefs d'établissement, parents...) ?
- La question technique : quel matériel pour quelle forme de production ? Quelle diffusion ? Différence ou complémentarité entre webradio et partenariat de diffusion avec une radio locale ?
- Mettre en réseau les ressources et les expériences

Numéro d'activité : 11930570993

Public cible :

Les dirigeants et personnels des radios associatives, amenés à intervenir dans le cadre des établissements d'enseignement ou en périscolaire pour mener ou soutenir des projets pédagogiques mobilisant les pratiques radiophoniques. Possibilité de suivre le stage pour des responsables bénévoles sous conditions particulières (nous contacter)

Prérequis souhaitables :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Durée :

- Deux jours
- 16 heures

Lieu de la formation :

Stages régionalisés avec recherche de limitation de déplacement pour les stagiaires à une centaine de kilomètres (30 lieux de stages sont envisagés sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin)

Accueil de préférence dans les locaux d'une radio associative volontaire dans les zones géographiques envisagées permettant l'accueil d'un groupe de 5 à 15 personnes avec l'éventualité d'accès à un studio fixe ou mobile.

Possibilité d'organiser un stage national à Paris

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues: items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage
 - Attestation individuelle de stage de formation professionnelle pour chaque stagiaire, signée par ORCEL
- Attestation pour la radio du stagiaire pour marquer officiellement son intégration dans une démarche « qualité » d'éducation aux médias, signée par le SNRL sous l'égide de l'accord-cadre national SNRL-Ministère de l'éducation Nationale (remarque : cette étape de formation est une première étape dans le processus d'identification qualitative. D'autres étapes suivront, en lien avec les actions menées,

Numéro d'activité : 11930570993

[jusqu'au bilan partagé entre les signataires et le séminaire à échéance des deux années)

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Education aux médias et à l'information, éducation citoyenne : réussir les synergies entre radios associatives et services de l'Education Nationale

Employeur :

Participant :

Durée : 2 jours / 16 heures

Période :

Formateur :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 60 ou 50 €/heure

Total : 800 ou 960 € / 16 heures

ORCEL

Office de la Radiodiffusion et des Communications Electroniques

La Maison des Radios

187 Boulevard Anatole France

93200 ST DENIS

Siret : 500 627 401 00028 APE 7022Z

orc01@gmail.com TEL 06 70 29 93 37

Intitulé :

Méthodologie de direction et d'assistance de direction d'une organisation professionnelle de l'audiovisuel, gestion de projets.

Durée : 35 heures - 5 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 1 à 3 stagiaires

Objectifs de la formation :

- Optimiser les pratiques d'assistantat de direction liées à la conduite de projet dans le champ associatif, fédératif ou syndical
- Maîtriser une méthodologie et des outils adaptés aux actes de gestion et administration dans le champ de la radiodiffusion et de l'audiovisuel

Compétences visées :

Connaissances sur le secteur de l'audiovisuel (histoire, structuration, spécificités des acteurs, lois, réglementations, fonctionnement des entreprises.)

Connaissances sur les outils de secrétariat (logiciels, outils divers...)

Capacité à structurer un temps de travail en fonction de priorités

Capacité à soutenir les dirigeants et les acteurs de l'entreprise ou du groupement

Capacité à télécharger, compléter des documents administratifs

Capacité à gérer un agenda de priorités annuelles, mensuelles, hebdomadaires, quotidienne

Capacité à organiser son espace de travail et à gérer un archivage administratif

Public cible :

Dirigeants de radio et plus généralement du champ de l'audiovisuel

Administrateurs

Assistants de direction et secrétaires administratifs

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

ORCEL
Office de la Radiodiffusion et des Communications Electroniques
La Maison des Radios
187 Boulevard Anatole France
93200 ST DENIS
Siret : 500 627 401 00028 APE 7022Z
orcel01@gmail.com TEL 06 70 29 93 37

Numéro d'activité : 11930570993

Un document de travail est remis à chaque participant (note de synthèse, outils d'analyse, bibliographie, adresses utiles)

Tableau, vidéoprojecteur, ordinateur

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants

Exercices pratiques

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

La mise en contexte des actions et activités d'une organisation professionnelle dans la radiodiffusion

Organisation du secteur de l'audiovisuel en France ;

La radiodiffusion associative dans l'ESS ;

Environnement juridique et réglementaire de la radiodiffusion associative, sources de financement

Les obligations administratives et leur calendrier

Comment être efficace dans son organisation de travail administratif : organisation, méthodes, outils....

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Employeur :

Participant :

Durée : 35 heures - 5 jours

Période :

Formateur :

Type d'action : Acquisition et perfectionnement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût total par stagiaire : 1.400€

Coût heure : 40€

Matériel pédagogique : 100€

Coût total : 1.500€

ORCEL

Office de la Radiodiffusion et des Communications Electroniques

La Maison des Radios

187 Boulevard Anatole France

93200 ST DENIS

Siret : 500 627 401 00028 APE 7022Z
orcél01@gmail.com TEL 06 70 29 93 37

ACTION DE FORMATION 7

Intitulé : Méthodologie et gestion de projets dans une radio associative

Durée : 35 heures - 5 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 1 à 6

Objectifs de la formation:

Optimiser les pratiques liées à la conduite de projet et à la gestion d'une radio associative

Maîtriser une méthodologie et des outils adaptés à cette démarche

Compétences visées :

Capacité à identifier des champs de « possibles » en termes d'innovation

Capacité à assurer une veille sur des opportunités du type appels à projets

Capacité à structurer un concept opérationnel et si possible innovant

Capacité à mettre en forme un dossier de présentation de projet

Capacités rédactionnelles

Capacité à défendre oralement un projet

Capacités à identifier les freins et les opportunités

Capacité à communiquer au sein de l'équipe pour réussir une appropriation collective

Public cible :

Animateurs et dirigeants des radios associatives

Salariés des radios intéressés par rapport à leur projet professionnel par la problématique de projet

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Exemples de dossiers

Ordinateur, vidéoprojecteur, tableau

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants

Contenu indicatif de la formation :

Module 1 : Gestion et administration

6. Les radios associatives en France

- Les radios avant 1981
- La loi de novembre 1982
- Les différentes catégories de radios

7. L'autorisation de fréquence

- Le CSA
- La demande de fréquence
- Les obligations

8. Le fonctionnement et le statut d'une radio associative

- La loi 1901
- Le fonctionnement d'une radio associative
- L'assemblée Générale
- Le projet associatif
- La ligne éditoriale

9. Gestion des ressources humaines

- Les adhérents
- Les bénévoles
- Les salariés
- Santé au travail
- L'organigramme
- Le règlement intérieur

10. Les déclarations obligatoires

- SACEM- SPRE
- Document unique prévention des risques

Module 2 : Gestion de projets

1 – La notion de projet : les aspects du projet et ses caractéristiques

2 – Les étapes de mise en œuvre d'un projet

- Les motivations de départ et la clarification des attendus du projet (réponse à une problématique, un questionnement, des attentes...)
- Acteurs et partenaires (l'équipe projet, les personnes ressources, les partenaires financeurs)
- Les outils pour produire et animer un projet en groupe (concertation et projet partagé)
- La pertinence du projet : l'évaluation de l'utilité sociale
- Formalisation du projet : argumentaire et présentation

Numéro d'activité : 11930570993

- Orientations stratégiques, résultats attendus et objectifs opérationnels
- L'analyse des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet
- La communication interne et externe du projet
- Le suivi et l'évaluation du projet (processus, acteurs, outils d'évaluation)

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Méthodologie et gestion de projets dans une radio associative

Employeur :

Participant :

Durée : 35 heures - 5 jours

Période :

Formateurs :

Type d'action : Acquisition et perfectionnement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût total par stagiaire : 1.400€

Coût heure : 40€

Matériel pédagogique : 100€

Coût total : 1.500€

ORCEL
Office de la Radiodiffusion et des Communications Electroniques
La Maison des Radios
187 Boulevard Anatole France
93200 ST DENIS
Siret : 500 627 401 00028 APE 7022Z
orcel01@gmail.com TEL 06 70 29 93 37

ACTION DE FORMATION 8

Intitulé : Gestion et utilisation d'équipements de production et de diffusion sonore en studio de radio locale ou en extérieur.

Durée : 85 h-12 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 1 à 3 stagiaires

Objectifs de la formation:

A l'issue de la formation le stagiaire devrait avoir acquis des compétences précises sur les domaines suivants : connaissance des outils et équipements de production et diffusion sonore en radio et autres contextes et leur exploitation

Compétences visées :

Connaissance des outils utilisés en radio

Capacité à raccorder convenablement ces outils

Capacité à optimiser les prises de sons

Capacités à utiliser les équipements numériques et à intervenir sur un réseau informatique

Capacité d'autonomie pour gérer un studio ou gérer l'installation d'un studio transplanté

Capacité à établir des diagnostics en cas de dysfonctionnement

Capacités à mener des réparations sur la connectique radio ou informatique et à opérer des réglages d'optimisation

Public cible :

Techniciens de radios, animateurs polyvalents de radios, dirigeants,

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Ce stage ne peut que se dérouler dans le cadre d'une radio locale avec toute l'infrastructure à disposition Studio radio, matériel d'enregistrement, HF, BHF, équipements informatiques, réseau, matériel mobile, matériel de sonorisation spectacle

Numéro d'activité : 11930570993

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques, d'observations de terrain et de mises en situations pratiques concrètes et de feed-back partagés sur ces mises en situation.

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

1/ Technique radio : régie, HF, BF, informatique

Durée : 25 heures

Equipements de régie BF et informatique: nature, fonctions, cohérences, justification des choix

Câblage: prise en compte des contraintes, cohérences,

Réseau informatique: compréhension de la cohérence

Installation d'équipements

Maintenance

Optimisation de performances

Initiation aux méthodes de diagnostic sur problèmes techniques informatiques, BF et HF

2/ Gestion de la régie et des périphériques d'antenne

Durée : 25 heures

Assistance technique d'émission

Suivi de conducteur d'antenne et d'émission

Mise en ordre préparatoire cohérente des éléments à diffuser

Optimisation qualitative

Sauvegarde des émissions

Gestion de l'automate de programmation et diffusion

3/ Gestion d'une transplantation de studio en extérieur

Durée : 20 heures

Identification des besoins techniques pour répondre à l'action prévue

Etude de terrain: contraintes techniques et temporelles

Listing des équipements et accessoires liés

Préparation des matériels à transporter

Installation et test (fonctionnement et liaison en cas de direct) du studio en extérieur

Maintenance

Gestion de régie technique pendant les émissions et contrôle de la transmission

4/ De la régie radio à la régie de spectacle

Durée : 15 heures

Types de contrats passés par les organisateurs / aspects théoriques

Gestion de la préparation sur site / aspects théoriques

Particularités de la gestion d'une infrastructure de sonorisation et d'une console pour le spectacle

Une expérience concrète sur un spectacle ou festival à étudier

Lieu de la formation : à définir

ORCEL
Office de la Radiodiffusion et des Communications Electroniques
La Maison des Radios
187 Boulevard Anatole France
93200 ST DENIS
Siret : 500 627 401 00028 APE 7022Z
orcel01@gmail.com TEL 06 70 29 93 37

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Gestion et utilisation d'équipements de production et de diffusion sonore en studio de radio locale ou en extérieur.

Employeur :

Participant :

Durée : 85h-12 jours

Période :

Formateur :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 50 €/heure

Total : 4.250€

ACTION DE FORMATION 9

Intitulé : Animation et coordination d'un réseau régional de radios associatives et actions collectives entre radios

Durée : 7h - 1 jour

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 3 à 10

Objectifs de la formation:

Maitriser une méthodologie et des outils adaptés à une démarche collective et participative locale, régionale ou nationale

Optimiser les pratiques liées à la conduite d'un réseau régional

Compétences visées :

Connaissance des territoires

Capacité à repérer les opportunités de travail en commun

Capacité à travailler en collaboration ou synergie tout en respectant les points de vue divers

Capacité à monter un plan de coopération

Capacité à communiquer

Capacité à structurer et manager un réseau ou un groupe de partenaires

Capacité à répercuter des informations pratiques en Région

Public cible :

Animateurs et dirigeants des radios locales associatives

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Une salle banalisée

Ordinateur, vidéo projecteur

Un document de travail est remis à chaque participant (note de synthèse, outils d'analyse, bibliographie, adresses utiles)

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

1 – Les nouvelles étapes

- Construire un annuaire des structures, des nouveaux élus et principaux partenaires
- Construire un plan de communication afin de faire connaître les radios associatives
- Négocier une coopération entre les diverses fédérations radios existantes
- Communiquer et valoriser les différents services des organisations nationales
- La communication interne et externe du réseau

2– Transfert de compétences : favoriser la transmission d'informations pratiques

- Outils pour développer la dynamique syndicale ou collective en région
- Les différents dispositifs d'aide à l'emploi
- Les services civiques
- Les formations des salariés : nouvelles dispositions et obligations (le CPF, les prises en charges des différents dispositifs)
- Les obligations sociales des employeurs

3-- Travailler collectivement

- Identifier des objectifs
- Savoir communiquer avec ses pairs
- Mettre en place une collaboration permanente
- Savoir monter un projet radiophonique en commun et le financer

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Animation et coordination d'un réseau régional de radios associatives et actions collectives entre radios.

Employeur :

Participants :

Durée : 7h-1 jour

Période :

Formateur :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 40 €/heure= 7 h

Total : 280 €

ACTION DE FORMATION 10

Intitulé :

Gestion et administration d'une organisation professionnelle du secteur de l'audiovisuel Modules d'initiation

Module 1 : Radiodiffusion et convergence numérique

Module 2 : Droits artistiques et patrimoniaux à la radio

Durée : 10 heures / 2 jours

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 3 à 15

Objectifs de la formation :

Optimiser les pratiques liées à la conduite d'une organisation professionnelle du spectacle enregistré autour des deux enjeux actuels

Acquérir une méthodologie et des outils adaptés à cette démarche collective et participative

Compétences visées :

Connaissances théoriques sur la diffusion numérique

Connaissances sur la question du droit patrimonial

Public cible :

Dirigeants et animateurs des radios

Techniciens des radios

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Un document de travail est remis à chaque participant (note de synthèse, outils d'analyse, bibliographie, adresses utiles)

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des

Numéro d'activité : 11930570993
participants

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

Module 1: Radiodiffusion et convergence numérique : quelle place pour les radios et pour la diversité dans un univers connecté

- La Loi de 1986 sur la Liberté de la Communication : l'Article 29 consacre la pluralité des éditeurs locaux, jalon essentiel sur le chemin du pluralisme, de la liberté d'expression, de la diversité culturelle et de la communication sociale de proximité.
- La convergence numérique et l'accès à la ressource hertzienne
- La contraction des finances publiques. Le FSER, une aide publique réglementaire
- Promouvoir et défendre, le pluralisme et la diversité.

Module 2: Droits artistiques et patrimoniaux à la radio.

Les éditeurs de services de radiodiffusion sont soumis à plusieurs obligations qui relèvent de la propriété intellectuelle. Des obligations, telles que la rémunération du droit d'auteur, des droits des interprètes,.. Elles correspondent à la rémunération d'un travail ou d'un produit.

Comment sont organisées la gestion et la répartition des droits ? Spécificité non-lucrative des éditeurs qui relèvent de l'économie sociale. Droits des radios et de leurs équipes en tant que productrices et détentrices de droits.

Lieu de la formation : à définir

Accessibilité au PSH : accueil et prestations adaptées selon votre handicap

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Gestion et administration d'une organisation professionnelle du secteur de l'audiovisuel (Modules d'initiation)

Employeur :

Participants :

Durée : 10h-2 jours

Période :

Formateurs: Module 1 : Module 2:

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Lieu :

COUT TOTAL DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 50 €/heure

Total : 500 €

ACTION DE FORMATION 11

Intitulé : **Articulation de la politique européenne dans le secteur de la radiodiffusion**

Durée : 7 heures / 1 jour

Coordinateurs de l'action de formation :

Formateurs :

Type d'action : Adaptation au poste et développement des compétences

Particularité :

Effectif du stage : 2 à 12

Objectifs de la formation :

Optimiser les pratiques liées à la construction d'une politique européenne dans le secteur de la radiodiffusion

Maitriser les ressources et outils adaptés à cette démarche

Coopérer à l'échelle européenne

Compétences visées :

Connaissance de l'histoire diversifiée des radios en Europe

Connaissance des organisations européennes

Connaissance des dispositifs de coopération

Savoir s'impliquer dans une démarche européenne

Savoir monter un dossier de coopération

Public cible :

Dirigeants, animateurs, journalistes, chargés de projets des radios associatives

Prérequis :

Pas de prérequis

Modalités de la formation : Inscription individuelle ou collective validée dès la réception de la candidature

Moyens techniques mobilisés

Un document de travail est remis à chaque participant (note de synthèse, outils d'analyse, bibliographie, adresses utiles)

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques à partir des centres d'intérêt des participants

Formateurs : à définir

Contenu indicatif de la formation :

Les organisations européennes du secteur de la **radiodiffusion** Institutionnelles et associatives

Historique et réalité actuelle

Numéro d'activité : 11930570993

Diagnostic

Perspectives de développement

La coopération européenne

Stratégie : les motivations de départ et la clarification des attendus du projet (réponse à une problématique, un questionnement, des attentes)

Les dispositifs de coopération existants

Acteurs et partenaires

Les outils pour produire et animer un projet en groupe (concertation et projet partagé)

Lieu de la formation : à définir

Suivi de l'exécution de l'action et appréciation de ses résultats :

Validation partagée de la réalisation des activités prévues : items, contenus, réflexion, savoir, savoir-faire, exercices pratiques.....

Identification des acquis des stagiaires : connaissance, compétences

Sous forme collective et individualisée : points réguliers sur les acquis et les difficultés en cours de stage, vérification de connaissances en QCM, évaluation du stage à chaud par les stagiaires sur son fonctionnement, la satisfaction des objectifs, sur les acquis personnels. Evaluation à froid avec le stagiaire et avec son employeur ou le prescripteur pour faire le point sur les effets, impacts du stage sur les fonctions professionnelles du stagiaire

Modalités sanction de la formation

- Feuilles de présence
- Attestation de stage

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Articulation de la politique européenne dans le secteur de la radiodiffusion

Employeur :

Participants :

Durée : 7 heures / 1 Jour

Période :

Formateurs :

Type d'action : Acquisition et perfectionnement des compétences

Lieu :

COÛT TOTAL DES FRAIS PÉDAGOGIQUES :

Coût par stagiaire : 60 €/heure 420 €

Total : 420 €

Fiche - Contact

Formation professionnelle (pour étude à Saint-Denis ou sur votre site)

Nom de l'association / entreprise	
Adresse	
Commune / Département	
Téléphone de la radio	
Adresse mail de la radio	
Personne de contact et fonction	
Téléphone direct / Mail direct	

	Notre association / entreprise serait intéressée par la mise en place d'un stage ou des informations complémentaires	code
	Stage : Education aux médias et à l'information, éducation citoyenne : réussir les synergies entre radios associatives et services de l'Education Nationale Action inscrite dans la « démarche qualité » définie par l'accord-cadre national entre le SNRL et le Ministère de l'Education Nationale du 23 mars 2016 conduisant à une attestation de formation individuelle et à la labellisation « démarche qualité » de la radio	5
	Stage : Gestion et administration d'une radio associative	1
	Stage : Fonctionnement et financement d'une radio associative	2
	Stage : Méthodologie et gestion du dossier FSER	3
	Stage : Savoir former et accompagner des salariés/ le tutorat	4
	Stage : Méthodologie et assistance de direction d'une organisation du secteur de l'audiovisuel	6
	Stage : Méthodologie et gestion de projets dans une radio associative	7
	Stage : Gestion et utilisation d'équipements de production et de diffusion sonore en studio de radio locale et en extérieur	8
	Stage : Animation et coordination d'un réseau de radios	9
	Stage : Gestion et administration d'une organisation professionnelle du secteur de l'audiovisuel	10
	Stage : Politique européenne et secteur de la radiodiffusion	11
	Stage à la carte, personnalisé / Compléter la fiche ci-dessous	12

Numéro d'activité : 11930570993

Stage à la carte, personnalisé

Thèmes ou champs de compétences pour lesquels vous souhaitez que l'ORCEL travaille avec vous sur une structuration de stage :

-
-
-
-

Information, question, remarque....

Personnes intéressées / Profil :

-
-

Période à étudier pour la tenue du stage :

Année / Mois :

Type de jours dans la semaine :

Durée espérée :

Lieu souhaité pour la tenue du stage : (Paris, à notre siège, sur votre site, sur un site régional proche de chez vous pour un stage avec plusieurs stagiaires)

Informations complémentaires concernant votre radio et l'apport attendu du stage :

Questions que vous posez à l'ORCEL (contenus, pédagogie, gestion administrative)

Règlement intérieur

Etabli conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

Article 1 - Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par ORCEL. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la vie collective ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation, y compris plus largement dans l'immeuble dans lequel se trouve l'organisme de formation

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son lieu de résidence- ou le témoin de cet accident, avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : RESPECT DES REGLES ET DE LA VIE COLLECTIVE



Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe le financeur (employeur, administration, OPCA, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de mesures de sanction.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire –dont la rémunération serait éventuellement prise en charge par les pouvoirs publics– s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet à l'organisme de formation, en aval ou en amont et avec diligence, les documents que celui-ci doit renseigner et signer en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation, attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation, y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, y procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 10 (a) - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Le comportement des personnes, notamment actes, attitudes, propos tenus en privé ou en public, par oral ou par écrit, ne doit pas être de nature à :

Porter atteinte au bon fonctionnement du stage mené par Orcel, quel que soit le lieu

Créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement

Porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens ;

Porter atteinte à l'image d'Orcel, du groupe de stagiaires ou des entreprises qu'ils représentent

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 10 (b) - Harcèlement

Il est rappelé que sont des délits punissables dans les conditions prévues par le code pénal :

Numéro d'activité : 11930570993

Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ;

Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle. Le fait de harcèlement peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 12 – Accès à des services

Les stagiaires ont accès aux installations sanitaires qui se trouvent à l'étage et font partie des services partagés avec les autres entreprises présentes dans le même bâtiment. Ils s'engagent à veiller à ne pas nuire au maintien de ces locaux en bon état de propreté et hygiène

Article 13 – Accès sur site et stationnement

Sauf autorisation exceptionnelle, les stagiaires ne sont pas autorisés à stationner un véhicule sur les places du parking attribuées à l'organisme de formation en sous-sol du bâtiment. L'ORCEL informe les stagiaires que le stationnement de véhicules particuliers peut être fait sur la voie publique sous l'unique responsabilité des propriétaires ou usagers des véhicules. Orcel préconise l'accès à ses locaux par le Métro (station Carrefour Pleyel)

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Blâme ;
- Exclusion temporaire de la formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- et/ou le financeur du stage.

Article 13 - Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2 - Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

il convoque le stagiaire –par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge, ce qui s'applique pour les stages de courte durée– en lui indiquant l'objet de la convocation. La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salariée de l'organisme de formation.

Article 13.3. - Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment, s'il existe, le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. - Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES (rédigé à titre informatif, ORCEL ne développant pas à ce jour des stages de longue durée, mais prévoyant l'éventualité de ce cas)

Article 14 - Organisation des élections

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage;

Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 15 - Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 16 - Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 17 – Validité de ces principes pour les stages hors du siège

L'ensemble des règles énoncées précédemment, hormis celle qui sont liées aux spécificités du site de formation au siège d'Orcel, doivent être prises en compte lorsque le stage est accueilli soit par l'entreprise des stagiaires, soit par une structure tiers en cas de regroupement de stagiaires, par exemple local ou régional. Le règlement intérieur doit alors être pris en compte et les articles concernant l'hygiène, la sécurité, le comportement et les garanties disciplinaires s'appliquent à tous les stagiaires et aussi au formateur.